

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

PRÉAMBULE

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après nommées « CGV ») ont pour objet de régir le contrat conclu entre INFINITY GRAPHIC, SARL au capital de 3 000 € dont le siège social est 38 Avenue de l'Europe, 81600 GAILLAC, immatriculée au R.C.S. Albi sous le numéro 892 324 120, et le Client désigné par le devis ou la proposition commerciale et le(s) éventuel(s) avenant(s) annexé(s).

La signature du devis ou de la proposition commerciale avec mention d'accord emporte acceptation sans réserve des présentes Conditions Générales de Vente qui s'appliquent quels que soient les options, les modules souscrits et les modalités des travaux à réaliser. Les éventuelles conditions particulières figurant sur le devis priment sur les présentes Conditions Générales de Vente.

Les présentes conditions générales de vente constituent la base juridique de tous nos contrats. Toutes tolérances ou conditions particulières de notre part portant, par exemple, sur les conditions de paiement, ne sauraient constituer une renonciation aux présentes CGV.

ARTICLE 1 – GÉNÉRALITÉS

Le client faisant appel aux services d'INFINITY GRAPHIC reconnaît avoir pris connaissance et accepté sans réserve les CGV suivantes. Pour ce faire, le client apposera lors d'une première commande sa signature précédée de la mention manuscrite « Lu et Approuvé » au bas du devis établi par INFINITY GRAPHIC.

Le client s'engage à signer les documents engageants par une personne ayant la capacité de le faire.

Les informations diffusées par le client sur le site internet après sa mise en ligne le sont sous sa seule responsabilité. Le contenu du site est validé par le client avant sa mise en ligne. Les fautes de grammaire ou d'orthographe restent de la responsabilité du client.

Le client s'engage à fournir à INFINITY GRAPHIC des données loyales, de qualité et conformes à la législation en vigueur. Le client s'engage à respecter l'ensemble des prescriptions légales et réglementaires en vigueur.

Quels que soient les conseils donnés par INFINITY GRAPHIC en matière de mentions obligatoires, le client est tenu de s'assurer de la conformité des outils de communication qu'il valide et est donc seul responsable en cas de mentions erronées ou manquantes.

ARTICLE 2 – PRESTATIONS RÉALISÉES PAR INFINITY GRAPHIC

En tant qu'agence de communication 360, INFINITY GRAPHIC propose différentes prestations à ses clients :

- Sites internet (professionnel, e-commerce, vitrines) pour tous secteurs d'activité ;
- Packs d'accompagnement digital incluant création de site, gestion de réseaux sociaux, et stratégie digitale (voir article 4) ;
- Référencement naturel (SEO) et campagnes publicitaires (SEA) en supplément ;
- Shooting photos + vidéos sol + drone (agrément civil et aviation) ;
- Community management : développement des réseaux sociaux ;
- Création graphique : logo, identité visuelle, plaquettes commerciales, flyers, panneaux publicitaires, cartes de visite.

ARTICLE 3 – ENGAGEMENT DES PARTIES

INFINITY GRAPHIC et le client s'engagent à collaborer activement pour le bon déroulement du contrat et à communiquer pour garantir l'avancée du projet et l'aboutissement de la mission.

Le client et INFINITY GRAPHIC établissent un cahier des charges détaillé. Si ce dernier devait être modifié durant la mission, un nouveau devis pourra être proposé au client.

Si le client a déjà en sa possession des éléments (documentaires, graphiques, photos ou autres) nécessaires à l'exécution de la prestation, il s'engage à les fournir à INFINITY GRAPHIC au début de la mission.

ARTICLE 4 – OFFRES, PACKS ET TARIFS

INFINITY GRAPHIC propose plusieurs packs regroupant la création de sites internet et, selon le pack, la gestion de la présence en ligne et des réseaux sociaux.

Les tarifs indiqués ci-dessous sont exprimés en euros hors taxes (HT).

4.1 – Packs sites internet (abonnement mensuel)

Pack 1 – Site Internet Vitrine

Tarif : 25 € HT par mois, avec engagement minimum de douze (12) mois.

Inclusions :

- Nom de domaine
- Hébergement mutualisé Performance
- Création d'un site vitrine responsive de 2 pages (Accueil + Contact)
- SEO de base : structure optimisée, balises essentielles et paramétrage pour une indexation correcte sur Google
- Accès hotline ou mail 7j/7 pour support technique
- Un (1) audit téléphonique annuel pour évaluer vos besoins et l'évolution de votre activité

Modifications : Toute modification du site au-delà de la mise en ligne est soumise à devis sur la base de 60 € HT par heure.

Pack 2 – Évolution TPE

Tarif : 89 € HT par mois, avec engagement minimum de douze (12) mois.

Inclusions : Intégralité du Pack 1, plus :

- Mises à jour logicielles régulières du site pour sécurité et performance
- Conseils en stratégie digitale et développement commercial
- Un (1) audit téléphonique par trimestre pour analyser vos résultats et ajuster votre présence en ligne
- 12 heures de modifications du site incluses par an

Modifications supplémentaires : Au-delà des 12 heures annuelles, les modifications sont soumises à devis sur la base de 60 € HT par heure.

Pack 3 – Croissance Premium

Tarif : 250 € HT par mois, avec engagement minimum de douze (12) mois.

Inclusions : Intégralité du Pack 2, plus :

- 12 posts par mois réparties entre Facebook, Instagram, le blog du site et Google Posts
- Contenus pensés pour mettre en avant vos services, actualités, coulisses de votre activité
- Gestion et optimisation de votre présence sur réseaux sociaux

Sponsoring (publicité) : En supplément, recommandé avec un budget minimum de 20 € par jour pour un impact visible.

Pack 4 – Croissance Performance

Tarif : 350 € HT avec engagement minimum de douze (12) mois.

Inclusions : Intégralité du Pack 3, plus :

- 12 posts supplémentaires par mois (soit 24 publications mensuelles au total) sur Facebook, Instagram, blog et Google Posts
- Un (1) shooting photo professionnel par semestre pour alimenter votre site et réseaux sociaux avec des visuels de qualité
- Stratégie éditoriale renforcée : promotions, campagnes saisonnières, mises en avant d'événements, témoignages clients, etc.

Sponsoring (publicité) : En supplément, recommandé avec un budget minimum de 20 € par jour pour un impact visible.

Photos : Les prises de vue photos incluses le sont uniquement dans le cadre du shooting prévu au Pack 4. Toute prestation photo supplémentaire ou spécifique fait l'objet d'un devis séparé.

Design personnalisé

Pour tous les packs 1 à 4, le design du site est personnalisé en fonction de la charte graphique du client, dans la limite du périmètre prévu au devis.

4.2 – Pack 5 – One Shot (paiement unique)

Tarif : 990 € HT, payable une seule fois.

Inclusions :

- Création d'un site vitrine de 5 pages (exemple : Accueil, Services, À propos, Réalisations, Contact)
- SEO de base : structure optimisée, balises principales, contenu prêt à être indexé par les moteurs de recherche
- Nom de domaine et hébergement inclus pour une durée d'un (1) an

Après la première année : Un abonnement d'hébergement et de maintenance pourra être proposé au client pour garantir la performance et la sécurité du site, selon un devis ou une offre standard en vigueur au moment de la demande.

4.3 – Prestations soumises à devis

En dehors des packs ci-dessus, les prestations suivantes font systématiquement l'objet d'un devis personnalisé :

- Sites internet spécifiques (fonctionnalités avancées, site e-commerce, demandes très particulières)
- Prestations de social media seules (community management, stratégie, rédaction, modération, etc.)
- Prestations photos, vidéos, drone
- Prestations print et graphisme (logo, identité visuelle, plaquettes, affiches, etc.)
- Prestations et accompagnement SEO avancé
- Maintenance de sites faisant suite à un projet initial

Les conditions de paiement relatives à ces devis sont précisées à l'article 7.

4.4 – Tarifs généraux

Les devis établis par INFINITY GRAPHIC sont gratuits et sont généralement chiffrés après la visite de notre chef de projet. Si l'éloignement du client fait que INFINITY GRAPHIC doit traiter par téléphone ou mails, une liste d'éléments sera demandée au client pour la rédaction du devis. En cas d'établissement d'un nouveau devis, ce dernier rend caduque le ou les devis précédents.

Les tarifs en vigueur sont ceux mentionnés au jour de l'offre. INFINITY GRAPHIC se réserve le droit de modifier ses CGV et ses tarifs à tout moment et sans préavis. Ces modifications n'auront aucune incidence sur les contrats en cours, sauf dispositions particulières de l'article 7 bis. INFINITY GRAPHIC se réserve le droit de répercuter sans préavis sur ses tarifs toute nouvelle taxe ou augmentation de taux de taxe existantes.

ARTICLE 5 – PRISE DE COMMANDE

Le devis et les CGV signés par le client valent exclusivement ensemble pour acceptation de ces derniers et font office de bon de commande. Sauf accord particulier, INFINITY GRAPHIC n'est liée par les prises de commandes de ses clients que sous réserve d'un versement d'un acompte de 50 % du montant global du devis qui aura été établi, sauf dispositions contraires pour les packs d'abonnement mensuel (voir article 7).

ARTICLE 6 – MODIFICATION / ANNULATION DE LA COMMANDE

Toute modification d'une commande entraînera l'édition d'un nouveau devis rendant caduque le précédent.

Le client devra avertir INFINITY GRAPHIC par écrit de sa volonté d'annuler la commande. Toute annulation de commande rend acquis à INFINITY GRAPHIC l'acompte qui y était joint sans préjudice supplémentaires que INFINITY GRAPHIC pourrait réclamer devant les tribunaux du fait de cette annulation. Si le projet est achevé, la commande sera facturée dans sa totalité et sera due par le client. Si le projet est en cours de réalisation, la facturation sera faite au prorata de l'avancée des travaux.

De plus, tout manquement de l'une ou l'autre des parties à ses obligations pourra entraîner la résiliation de plein droit du présent contrat. Cette mesure prendra effet quinze jours après une mise en demeure adressée par lettre recommandée avec accusé de réception et demeurée sans effet. Cette résiliation ne fera l'objet d'aucun dommages et intérêts.

Le cas de force majeure, habituellement reconnu par la jurisprudence, suspend les obligations nées du présent contrat pendant toute la durée de son existence. Toutefois, si le cas de force majeure avait une durée d'existence supérieure à 30 jours consécutifs, il ouvrirait droit à la résiliation de plein droit du présent contrat par l'une ou l'autre des parties. Aucune des deux parties ne sera tenue pour responsable vis-à-vis de l'autre.

ARTICLE 7 – PAIEMENT – MODALITÉS

7.1 – Packs 1, 2, 3, 4 (abonnement mensuel)

Les packs 1, 2, 3 et 4 donnent lieu à une facturation mensuelle, payable par prélèvement SEPA (ou mandat SEPA), le 5 de chaque mois.

Le Pack 1 est souscrit avec un engagement minimum de douze (12) mois, puis se poursuit par tacite reconduction mensuelle.

Les Packs 2, 3 et 4 sont souscrits sans engagement de durée, et se poursuivent par tacite reconduction mensuelle.

Le client autorise INFINITY GRAPHIC à prélever chaque mois le montant dû sur le compte bancaire indiqué lors de la souscription, via un mandat SEPA dûment signé. Tout rejet de prélèvement pourra entraîner la facturation de frais de gestion et la suspension des prestations jusqu'à régularisation, sans que cela ne puisse engager la responsabilité d'INFINITY GRAPHIC.

7.2 – Pack 5, sites sur devis, et autres prestations à devis

Pack 5 – One Shot et offres de sites internet soumises à devis

Un acompte de 50 % du montant HT est exigé à la signature du devis. Le solde de 50 % est payable à la livraison de la prestation. Les paiements s'effectuent par virement bancaire.

Prestations photos, vidéos, drone, print et graphisme

Un acompte de 50 % du montant HT est exigé à la signature du devis. Le solde de 50 % est payable à la livraison de la prestation. Les paiements s'effectuent par virement bancaire.

Offres social media soumises à devis

Pour les offres de social media soumises à devis (hors packs 3 et 4), la prestation s'entend en général sur une base mensuelle. La facturation est mensuelle avec paiement par prélèvement SEPA, selon les modalités indiquées dans ledit devis.

Maintenance de sites faisant suite à un devis

Pour les contrats de maintenance de sites faisant l'objet d'un devis, la facturation est mensuelle avec paiement par prélèvement SEPA, selon les modalités précisées dans le devis.

7.3 – Conditions générales de paiement

Les factures de solde sont payables à réception de facture, au maximum à 10 jours à compter de la date de leur émission, sauf accord particulier écrit, une fois le projet validé par le client.

Tout retard de paiement ou tout impayé d'une somme due par le client entraînera la suspension immédiate des prestations, en attendant la régularisation de la situation, n'entraînant pas la responsabilité d'INFINITY GRAPHIC. Dans le cas d'une création de site, INFINITY GRAPHIC pourra suspendre la diffusion de ce dernier et en désactiver l'accès. Le client ne pourra pas demander à INFINITY GRAPHIC une indemnité du fait de la suspension de ses services suite à un incident de paiement.

Dans le cas où le retard de paiement excéderait 2 mois, INFINITY GRAPHIC se réserve le droit d'interrompre son engagement, et d'engager des poursuites judiciaires.

ARTICLE 7 BIS – RÉVISION DES TARIFS

INFINITY GRAPHIC pourra procéder à une révision des tarifs des packs et abonnements à l'issue d'une période minimale d'un (1) an à compter de la souscription initiale du client.

Toute augmentation ne pourra excéder dix pour cent (10 %) du tarif en vigueur pour le client à la date de la révision. Le client sera informé de toute modification tarifaire au moins trente (30) jours avant son entrée en vigueur, par courriel ou courrier.

En cas de refus du nouveau tarif, le client pourra résilier son contrat dans les conditions prévues à l'article 7 ter ci-après, avant l'entrée en vigueur des nouveaux tarifs. À défaut, il sera réputé avoir accepté ces derniers.

ARTICLE 7 TER – DURÉE, RECONDUCTION ET RÉSILIATION

7.4 – Durée et reconduction

Les packs 1 à 4 sont conclus pour une durée initiale correspondant à :

- **Pack 1** : durée ferme de douze (12) mois, puis reconduction tacite mensuelle ;
- **Packs 2, 3, 4** : durée indéterminée, avec reconduction tacite mensuelle.

Les autres prestations sont exécutées pour la durée indiquée au devis ou à la proposition commerciale.

7.5 – Résiliation par le client

Pour les Packs 1 à 4, le client peut résilier le contrat à l'expiration de la période initiale d'engagement (Pack 1 : après 12 mois), puis à tout moment, sous réserve du respect d'un préavis de deux (2) mois.

La demande de résiliation doit être formulée :

- soit par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au siège social d'INFINITY GRAPHIC, 38 Avenue de l'Europe, 81600 GAILLAC ;
- soit par courriel envoyé à l'adresse officielle de contact d'INFINITY GRAPHIC.

Le préavis de deux (2) mois court à compter de la date de réception du courrier ou du courriel. Pendant la durée du préavis, les prestations et la facturation se poursuivent normalement.

La résiliation ne donne droit à aucun remboursement des sommes déjà versées. À la date d'effectivité de la résiliation, INFINITY GRAPHIC pourra suspendre l'accès à tous les services (site, réseaux sociaux, etc.) associés au pack résilié.

7.6 – Résiliation par INFINITY GRAPHIC

INFINITY GRAPHIC pourra résilier le contrat de plein droit dans les conditions prévues à l'article 6 (notamment en cas de manquement grave du client à ses obligations, ou de retard de paiement excédant deux mois), après mise en demeure restée infructueuse.

En cas de résiliation pour non-paiement, INFINITY GRAPHIC pourra suspendre l'accès au site internet, interrompre la gestion des réseaux sociaux et l'ensemble des services associés, sans indemnité pour le client.

7.7 – Effets de la résiliation sur le site et le nom de domaine

Les conséquences de la résiliation sur la propriété du nom de domaine et du site internet (création, concept, contenus et structure) sont définies à l'article 10 « Propriété intellectuelle et artistique » des présentes CGV.

ARTICLE 8 – VALIDATION DU PROJET

Une fois les travaux réalisés suivant le contrat établi, INFINITY GRAPHIC présente son travail au client. Le client est libre de le valider ou non. Si cela ne convenait pas, INFINITY GRAPHIC s'engage à effectuer une correction du projet afin que celui-ci corresponde aux attentes du client.

Les corrections souhaitées par le client doivent être décrites de façon détaillée et envoyées par courriel.

Une fois le produit livré, INFINITY GRAPHIC pourra effectuer des corrections suivant l'évolution de son client et de son activité. Toute modification importante, notamment pour un site internet, pourra faire l'objet d'un nouveau devis.

ARTICLE 9 – DÉLAI DE LIVRAISON

Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif. Le retard pour quelque cause que ce soit ne peut en aucun cas être invoqué comme cause d'annulation et ne donne droit à aucune indemnité ni pénalité, sauf conventions contraires expressément mentionnées au devis.

ARTICLE 10 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET ARTISTIQUE

Le client garantit que tout document communiqué à INFINITY GRAPHIC est libre de tout droit d'auteur, appartenant à un tiers, qui interdirait l'exécution des prestations.

Le client s'engage irrévocablement à payer, en sa qualité de garant, tous dommages et intérêts qui seraient réclamés à INFINITY GRAPHIC au titre de la violation des droits d'auteur d'un tiers, du fait de l'exécution des services ou prestations acceptées par le client.

Toute création d'INFINITY GRAPHIC, au sens du Code de la Propriété Intellectuelle, est la propriété exclusive d'INFINITY GRAPHIC qui est titulaire de tous les droits d'auteur et relatifs. C'est pourquoi INFINITY GRAPHIC a le droit de signer chaque exemplaire de son œuvre.

Sauf stipulation contraire expresse figurant au devis ou au contrat, le site internet réalisé par INFINITY GRAPHIC, incluant notamment sa création, son concept, sa structure, son architecture, ses développements spécifiques, ainsi que l'ensemble des éléments graphiques et textuels fournis par INFINITY GRAPHIC, demeure la propriété d'INFINITY GRAPHIC au titre de la propriété intellectuelle. De ce fait, aucune copie ni modification de ces œuvres ne peut être effectuée gratuitement sans l'accord écrit d'INFINITY GRAPHIC.

De même, en cas de souscription à une offre incluant la réservation d'un nom de domaine par INFINITY GRAPHIC, ce nom de domaine est, sauf mention contraire sur le devis ou le document de réservation, administré par INFINITY GRAPHIC et reste, jusqu'à transfert, sous son contrôle technique.

En cas de résiliation du contrat par l'une ou l'autre des parties, le nom de domaine et le site internet (création, concept, contenus et structure) restent la propriété d'INFINITY GRAPHIC, sauf accord écrit particulier. INFINITY GRAPHIC peut, sur demande du client et sous réserve de la régularisation de l'intégralité des sommes dues, procéder :

- soit au transfert du seul nom de domaine au profit du client, moyennant un forfait de cent cinquante (150) euros HT ;
- soit au transfert du nom de domaine et d'une sauvegarde du site internet (fichiers et base de données dans un format standard d'export), moyennant un forfait de cinq cent quatre-vingt-dix (590) euros HT.
- Ces transferts n'emportent aucune garantie de compatibilité ou de bon fonctionnement du site internet sur l'infrastructure technique d'un autre prestataire, ni aucune obligation d'assistance à la remise en route, laquelle pourra, le cas échéant, faire l'objet d'un devis séparé.

ARTICLE 11 – RESPONSABILITÉ

INFINITY GRAPHIC met tous les dispositifs de sécurité à sa disposition pour éviter tout piratage, hacking ou intrusions malveillantes au niveau de ces sites internet. Les dommages que pourraient subir les équipements connectés au serveur sont sous l'entière responsabilité du client. Les détournements éventuels des mots de passe, codes confidentiels, et plus généralement de toute information à caractère sensible également. La responsabilité d'INFINITY GRAPHIC ne saurait être engagée et ne peut motiver un refus de paiement de la part du client et / ou une indemnisation de la part d'INFINITY GRAPHIC à l'attention du client.

La responsabilité d'INFINITY GRAPHIC ne saurait être engagée en cas de force majeure ou de faits indépendants de sa volonté, par exemple, dans le cas de coupures d'électricité prolongées, de défaillance du matériel ou de la ligne téléphonique de l'internaute, ou d'une manière plus générale de toute anomalie dans le fonctionnement d'internet et de ses services.

INFINITY GRAPHIC ne garantit en aucune manière la fréquentation de ces sites internet. La responsabilité d'INFINITY GRAPHIC ne saurait être engagée et ne peut motiver un refus de paiement de la part du client et / ou une indemnisation de la part d'INFINITY GRAPHIC à l'attention du client.

INFINITY GRAPHIC peut ouvrir un compte au client sur le back office CMS WordPress. INFINITY GRAPHIC dispense une formation au client pour créer et / ou administrer son site internet. En cas de dysfonctionnement, le client ne peut en aucun cas rendre INFINITY GRAPHIC responsable du mauvais fonctionnement de ce dernier. Les réparations et / ou corrections indispensables au rétablissement du service pourront faire l'objet d'une facturation complémentaire.

ARTICLE 11 BIS – LIMITATIONS SPÉCIFIQUES (SITE, SEO, RÉSEAUX SOCIAUX)

Sans préjudice des limitations de responsabilité déjà prévues à l'article 11 des présentes CGV, il est expressément rappelé que :

- INFINITY GRAPHIC met en œuvre les moyens raisonnables pour assurer la sécurité, la performance et la disponibilité des sites qu'elle gère, mais ne peut garantir l'absence totale d'interruptions dues à internet, à l'hébergeur ou à des actes de malveillance ;
- Le SEO de base inclus dans les packs vise à permettre une indexation correcte du site ; aucun positionnement garanti n'est possible sur un moteur de recherche donné, ni aucun volume de trafic minimum garanti. Les prestations de SEO avancé et de campagnes publicitaires sont soumises à devis et ne comportent pas de garantie de résultat, mais uniquement une obligation de moyens ;
- En matière de réseaux sociaux, INFINITY GRAPHIC ne peut garantir un nombre minimal de vues, de clics, d'abonnés, de commentaires ou de ventes, ceux-ci dépendant notamment de l'algorithme des plateformes, du secteur d'activité et du comportement des utilisateurs.

ARTICLE 12 – ACCESSIBILITÉ SITE INTERNET

INFINITY GRAPHIC s'engage à tout mettre en œuvre pour assurer la permanence, la continuité et la qualité des services qu'elle propose. INFINITY GRAPHIC se réserve cependant le droit de suspendre ponctuellement et brièvement l'accessibilité à ses services pour des interventions de maintenance ou d'amélioration visant au bon fonctionnement sans droit à quelque indemnité.

ARTICLE 13 – GARANTIES

Les prestations techniques vendues, notamment les sites internet, sont garantis contre tout vice de fonctionnement provenant d'un défaut de conception. Le vice de fonctionnement doit apparaître dans une période d'un (1) mois, selon notre garantie. La garantie est exclue en cas d'utilisation anormale du produit compte tenu des normes applicables à la technologie considérée, de modification ou d'intervention quelconque par des tiers. La garantie ne s'exercera que sur le produit effectif cité sur le bon de commande signé par le client.

ARTICLE 14 – DROIT DE PUBLICITÉ

Le client autorise INFINITY GRAPHIC à mentionner son nom, ou sa dénomination sociale dans ses documents commerciaux à titre de références aux fins de sa propre promotion commerciale. Les documents (cartes, plaquettes, catalogues, etc.) réalisés par INFINITY GRAPHIC peuvent également être présentés en clientèle, sur le site ou tout autre support à titre de référence.

ARTICLE 15 – DONNÉES PERSONNELLES ET RGPD

INFINITY GRAPHIC traite les données personnelles du client dans le cadre de l'exécution de ses prestations, en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et la loi française relative à la protection des données personnelles.

Le client s'engage à fournir des données loyales, de qualité et conformes à la législation en vigueur. Le client garantit être titulaire de tous les droits et consentements nécessaires pour communiquer à INFINITY GRAPHIC les données qu'il transmet.

Les données du client sont conservées aussi longtemps que nécessaire pour l'exécution du contrat et le respect des obligations légales (droit comptable : 6 ans). INFINITY GRAPHIC met en place les mesures de sécurité techniques et organisationnelles appropriées pour protéger les données contre tout accès non autorisé, perte ou altération.

Le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données personnelles, ainsi que d'un droit à la portabilité et d'opposition, qu'il peut exercer en adressant une demande écrite à INFINITY GRAPHIC à son adresse officielle.

ARTICLE 16 – LITIGES

Les présentes Conditions Générales de Vente sont soumises au droit français. Un litige qui n'aurait pu être réglé par un accord à l'amiable entre INFINITY GRAPHIC et le client relèverait de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce d'Albi, selon l'origine du litige, et quel que soit par ailleurs le lieu de livraison des travaux.

ACCEPTATION DES CONDITIONS

Signature (précédée de la mention manuscrite « Lu et Approuvé ») : _____

Date : _____

Tampon / Cachet de l'entreprise (si applicable) : _____

Nom et qualité du signataire : _____

Ces conditions générales de vente constituent la base juridique de tous nos contrats avec nos clients.